

Règlement du suivi et de l'évaluation du Projet de recherche de fin de licence

Extrait des dispositions propres du règlement intérieur

Article 8 : Projet de recherche de fin de Licence

Pour l'obtention de la licence, un Projet de recherche¹ de fin d'études est exigé.

Les étudiants, en droit de présenter le Projet de recherche, doivent avoir validé, à la fin du cursus L5, un minimum de 130 crédits. Les matières pré-requises pour le Projet de recherche sont Micro 4 et Macro Approfondie.

Le Projet de recherche se compose principalement d'une partie conceptuelle. La partie centrale conceptuelle (corps du sujet) doit se situer autour de **25.000 caractères**. Elle doit mettre en évidence ce qui, dans les articles, répond à la problématique posée et montrer ainsi comment les articles sélectionnés² s'articulent autour de la problématique posée.

L'introduction et la conclusion doivent être intégralement rédigées et comporter environ **3000 caractères** chacune.

Le Projet sera présenté à la fin du second semestre avant le début des examens finaux. Si le Projet n'est pas admis par le Jury, l'étudiant a le droit de le présenter à nouveau avant la fin de la session de rattrapage des examens après y avoir apporté les modifications exigées par le Jury.

Les étudiants qui réussissent le Projet en session ordinaire n'ont pas le droit de se présenter au rattrapage.

¹ Les étudiants peuvent choisir le Projet professionnel en entreprise en remplacement du Projet de recherche.

² Sachant qu'un article peut être exploité entièrement ou partiellement, en fonction de la problématique du Projet de recherche.

Suivi et calendrier

Un suivi régulier permettra aux étudiants de valider la progression de leur travail. Un cours de suivi des projets est dispensé pour permettre aux étudiants d'avoir une progression rationnelle. Chaque séance se rapporte à un travail noté. Le nombre de séances de suivi est compris entre 8 et 10.

Un calendrier est élaboré afin de déterminer les étapes à suivre. Les étudiants doivent respecter rigoureusement ce calendrier.

Calendrier

Attention : Tous les travaux doivent être remis sur Moodle

Jusqu'au 06/03	Choix des deux premiers articles et avant-problématique
Jusqu'au 20/03	Résumés des deux premiers articles et choix des trois autres articles
Jusqu'au 24/04	Résumé des trois articles, plan, bibliographie et problématique définitive
Jusqu'au 15/05	Rédaction et dépôt de la 1 ^{ère} version du projet
Jusqu'au 29/05	Dépôt de la version définitive du projet
Jusqu'au 03/06	Soutenance

Pendant les séances de suivi, l'étudiant doit remettre 5 résumés structurés et commentés relatifs à 5 articles fondamentaux.

Plagiat

En application de l'article 10 du Règlement intérieur de la Faculté, le plagiat est sévèrement sanctionné.

Les seuils du *copy paste* sont:

- plus de 40% : rattrapage.
- entre 15% et 40%, l'étudiant a droit à des modifications dans un délai précisé par l'enseignant.
- moins de 15%, si le *copy paste* à partir d'un même document dépasse 2% (1 page), l'étudiant doit faire des modifications dans un délai précisé par l'enseignant.

Dans les deux derniers cas, si les modifications ne sont pas satisfaisantes, l'étudiant va en rattrapage.

Normes de forme

L'étudiant doit respecter les normes de forme communiquées par le tuteur.

Évaluation

L'évaluation sera faite conjointement par le tuteur et le cotuteur selon la répartition suivante :

Répartition des notes

Plan, bibliographie et problématique	20%
Résumé des articles	20%
Rédaction du projet	20%
Soutenance finale	40%